



MALGRE LA CRISE, DES RESULTATS ANNUELS 2020 RESILIENTS

Le Conseil d'administration de la CADES s'est déroulé ce 24 mars 2021 sous la présidence de M. Jean-Louis Rey en vue d'arrêter les comptes pour l'exercice 2020. Ces comptes sont soumis à l'approbation des Ministres de tutelle.

A cette occasion, M. Jean-Louis Rey, Président du Conseil d'Administration de la CADES déclare :
« L'année 2020 aura été marquée par une double crise : sanitaire née de la pandémie de covid-19 puis économique avec la très forte récession qui en a résulté. Cette double crise a profondément et durablement impacté l'équilibre financier de la Sécurité sociale rendant nécessaire le vote en juillet par le Parlement d'une reprise par la CADES de 136 milliards d'euros de dette sociale, et d'une prorogation à 2033 de sa durée de vie, en vue de sécuriser la situation financière de notre système de Sécurité sociale et lui garantir ainsi sa continuité opérationnelle. Ce rôle clé qui nous a été confié, et qui contribuera à la résorption des conséquences de cette double crise, s'appuie sur l'efficacité de nos mécanismes de financement qui permettent chaque année à la CADES, depuis son origine, d'amortir la dette sociale qui lui a été transférée. »

Préalablement, le Comité d'Audit s'était réuni le 22 mars 2020 sous la présidence de Yves Laqueille, vice-président du Conseil d'administration de la CNAM et administrateur de la CADES, en vue d'examiner les comptes annuels 2020 présentés par l'Agent comptable. Le commissaire aux comptes présent à cette réunion a confirmé l'absence d'anomalies majeures et précisé que les comptes sont certifiés sans réserve.

Éléments significatifs du résultat au 31 décembre

Au 31 décembre, en milliards d'€	2020	2019
Produit net de la ressource	17,6	18,3
Charges	1,5	2,0
Résultat	16,1	16,3

Le montant net des intérêts versés aux investisseurs est de 1,5 milliards d'euros.

Le résultat de 16,1 milliards d'euros, dont l'affectation est mécaniquement dédiée à l'amortissement de la dette sociale, permet à la CADES de poursuivre la mission que lui a confiée le Parlement. Ce résultat est supérieur à l'objectif d'amortissement 2020 rectifié de 15,9 milliards d'euros qui avait été voté par le Parlement dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021.

Faits marquants 2020

L'année 2020 aura été marquée par le vote par le Parlement, fin juillet, d'une loi organique et d'une loi ordinaire permettant respectivement une reprise de dette sociale de 136 milliards d'euros par la

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer, directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis

CADES et un prolongement de sa durée de vie avec une date de fin de remboursement repoussée de 2024 à 2033.

Le vote de ces lois était intervenu dans un contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui a engendré une hausse spectaculaire du chômage et une chute de la croissance, et fragilisé le système de protection sociale français dans son ensemble.

Conformément au décret d'août 2020, et après un programme initial à moyen et long terme de 4 milliards d'euros réalisé au 1^{er} semestre, la CADES a mis en œuvre avec succès au second semestre un programme moyen et long terme complémentaire qui s'est inscrit au sein d'un document cadre d'émissions sociales (social bonds).

Ainsi, au 31 décembre 2020, 20 milliards d'euros prévus par ce décret au titre des opérations de reprise de dette auront ainsi été versés à l'ACOSS pour 16,4 milliards d'euros et à la CCMSA pour 3,6 milliards d'euros.

A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et du ministre des solidarités et de la santé, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend en outre quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

CADES REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR



Geneviève Gauthey
Secrétaire Générale
01 40 04 15 41
genevieve.gauthey@cades.fr



Relations presse
Isabelle Dray
01 56 88 11 29
idray@actifin.fr

Relations investisseurs
Alexandre Commerot
01 56 88 11 11
acommerot@actifin.fr

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis*

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.